

Je désire que ces instructions soient rigoureusement exécutées.
Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,
Signé : D'HORNOY.

N° 255. — *CIRCULAIRE ministérielle du 3 octobre 1873* (Cabinet du Ministre) *prescrivant de faire connaître, le 25 de chaque mois, les décès survenus parmi les membres de la Légion d'honneur et les décorés de la médaille militaire.*

Paris, le 3 octobre 1873.

MESSIEURS, — Dans le but d'assurer l'exécution des mesures prescrites par le paragraphe 3 de l'article 1^{er} de la loi du 25 juillet dernier sur les récompenses nationales, M. le grand-chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur m'a invité à faire connaître à la grande-chancellerie, aussi exactement que possible, les décès survenus parmi les membres de l'ordre et les décorés de la médaille militaire.

Les extinctions signalées devant servir de base à la fixation du nombre des décorations que chacun des départements ministériels peut être autorisé à accorder, il importe de ne négliger aucuns moyens d'informations pour opérer en temps utile la radiation des membres de l'ordre décédés, et j'appelle votre attention sur l'intérêt qui s'attache à la prompte expédition des renseignements dont il s'agit. Vous voudrez donc bien prendre les dispositions nécessaires pour me transmettre, le 25 de chaque mois, un état indiquant les décès constatés de toutes personnes ayant été admises dans la Légion d'honneur ou décorées de la médaille militaire sur la proposition du Ministre de la marine et des colonies.

Lorsque dans le mois écoulé aucun décès ne se sera produit, il y aura également lieu de m'en donner avis.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies.
Signé : D'HORNOY.

N° 256. — *DÉPÊCHE ministérielle du 4 octobre 1873* (direction des colonies, 2^e bureau, 2^e section) *au sujet des militaires de la gendarmerie qui quittent le service de cette arme avant d'avoir accompli leur 40^e année.*

Paris, le 4 octobre 1873.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire d'une circulaire destinée au commandant du